

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
S.I.V.S BRETX – MENVILLE - SAINT PAUL SUR SAVE**

L'an deux mille vingt et cinq le 1<sup>ER</sup> Décembre, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du SIVS à l'école Jean de la Fontaine 31530 Bretx, sous la présidence de Mme Michelle BOURGES.

Date de convocation : le 25 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 6

Délégués présents : Mme Michelle BOURGES (titulaire), Mme Emmanuelle BORNAREL (titulaire), M. Claude MALLET (titulaire), M. Yoann PERES (titulaire), Mme Emilie COLOMOS (titulaire).

Délégués excusés : Mme Nicole VIGUERIE (titulaire)

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BORNAREL

**Délibération n° 2025-12-01**

**MAINTIEN DU RYTHME SCOLAIRE A 4 JOURS ET DEMI**

**Le Conseil Syndical :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants, **Vu** le Code de l'éducation, et notamment les articles D.521-10 et suivants relatifs à l'organisation du temps scolaire, **Vu** le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles élémentaires

Mme la Présidente informe l'assemblée que différentes réunions se sont tenues pour permettre une réflexion globale sur les rythmes scolaires, et qu'à l'issue de ces dernières aucun changement n'avait été acté concernant le rythme de 4 jours et demi. Le renouvellement des procédures consultatives au terme de ces trois ans a eu lieu avec notamment des sondages à destination des familles.

Au vu des résultats obtenus, aucun changement n'avait été acté non plus. La procédure a été à nouveau effectuée cette année avec le renouvellement du PEDT.

De nombreuses réunions ont eu lieu sur cette année 2025 ainsi que des sondages à destination des familles dont les résultats ont été présentés au dernier conseil syndical et en conseil d'école.

Au vu des échanges et des résultats du sondage, il est demandé le maintien au régime commun pour la rentrée de septembre prochain. Pour l'organisation du temps scolaire de 09/2026 à 08/2029, le renouvellement de la semaine scolaire à l'identique est maintenue.

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

**D'approuver** : l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi, selon la répartition suivante :

- Ecole de MENVILLE /
  - o Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8H30-12H et de 14H-15H45, le mercredi matin : 8H30-11H30
- Ecole de BRETX /
  - o Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8H40-11H40 et de 13H40-15H55, le mercredi matin : 8H40-11H40
- Ecole de ST PAUL SUR SAVE /
  - o Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8H50-11H50 et de 13H50-16H05, le mercredi matin : 8H50-11H50

**D'adopter** à l'unanimité des membres présents l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi de 09/2026 à 08/2029.

Ainsi fait et délibéré,  
les jours, mois et an que dessus, ont  
signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
La Présidente



**Acte rendu exécutoire en application des décisions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.**

Après :

- Envoi en Préfecture le : 1<sup>er</sup> décembre 2025
- Affichage du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Publication au recueil des actes administratifs du S.I.V.S